

RSI conteste effacements des dettes

Par **WC**, le **18/10/2020** à **09:59**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surendettement auprès de la banque de France en 2018 Mon dossier à été recevable avec le RSI sur celui-ci.

Le RSI a contesté celui ci avec objet que c'est des dettes professionnel et nom personnel.

Quand j'ai déposé mon dossier en banque de France cela faisait plus d'un an que ma société était radié.

Je voudrais savoir pourquoi le RSI a constaté le plan alors qu'il avait accepté le 1er plan de la banque de France en 2016.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **18/10/2020** à **13:24**

bonjour,

un créancier a le droit de contester le plan de surendettement de son débiteur proposé par la commission de surendettement.

mais les dettes professionnelles ne sont pas prises en compte dans un dossier de surendettement.

salutations

Par **Visiteur**, le **18/10/2020** à **21:35**

Bonsoir

Ce document [LEGAVOX](#)